



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.04.09/06

Séance du 9 avril 2025 à 18h30

Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20250409-DCM20250409-06-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Présidente : Mme Sandrine BERGUERRE BUISSON, 1^{ère} adjointe de La Roche-sur-Foron

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, , Sylvie CHARNAUD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. LOMBARD), Corinne FAVRE-ROCHEX (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Jean-Michel REBET (Procuration à S. CHARNAUD), , Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON)

Excusés sans procuration : Pierrick DUCIMETIERE, Taylor DEVOUASSOUX

Conseillers votants : trente et un.

Objet : Compte administratif 2024 du budget annexe du parc des expositions

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. Madame Sandrine BERGUERRE-BUISSON est nommée Présidente de séance.

Le compte administratif se présente de la manière suivante :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 644 048.82€. Elles se composent du remboursement de la taxe foncière (50 125€), de l'excédent de fonctionnement reporté (453 923.82€) et de la redevance DSP pour 140 000€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 55 337.70€. Elles se composent de la taxe foncière pour 50 125€ et des intérêts de la dette (5 212.70€).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 421.85€, montant qui correspond à l'affectation du résultat.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 149 682.09€. Elles se composent du remboursement du capital de la dette pour 134 260.24€ et du solde d'exécution antérieur reporté (15 421.85€)

Pour financer les travaux de construction de la nouvelle halle de Rochexpo, il a été souscrit un emprunt de 2 040 000€ en 2021 au taux fixe de 0.32% sur 15 ans (fin en 2035) générant une annuité fixe de 139 507.55€. Au 31/12/2024 le capital restant dû est de 1 505 523.15€.

Accusé de réception en préfecture
n°2025-02407
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Synthèse :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	190 125.00	15 421.85
Dépenses de l'exercice	-55 337.70	-134 260.24
Solde d'exécution antérieur		-15 421.85
Excédent antérieur reporté	453 923.82	
Résultat de l'exercice	134 787.30	
Résultat de clôture	588 711.12	
Solde d'exécution de l'exercice		-118 838.39
Solde d'exécution		-134 260.24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L. 2121-31,

Vu la délibération n°DCM2024.04.10/03 en date du 10 avril 2024 approuvant le budget annexe du parc des expositions 2024,

Vu le compte de gestion 2024 établi par le Comptable Public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 « ABSTENTIONS » (P. CONTAT, N. RANNARD, V. DANG VAN SUNG, M. LANGLET) et 27 voix « POUR » :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe du parc des expositions, conforme en tout point au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 15 avril 2025
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 9 avril 2025

Le Secrétaire de séance,
Prénom NOM

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

